



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 MAI 2023

Le 30 mai 2023 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 mai 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### **Étaient présents :**

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LEJEUNE, Paul BONMARTEL, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Jonathan NOEL, Rémy PONTY

### **Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :**

Marie-Claude BEAUFILS À Jean Pierre MOURIER, Elisabeth BIDEAUX À Christian LETEURTRE, Charles LENOIR À Patrick CALLAIS, Karine CHERON À Rachel FOUCART,

### **Absent(s) :**

Juan Carlos VEGAS

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur William GUILLARD est nommé secrétaire de séance.

#### Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	21
Qui ont pris part à la délibération	25
Pour	25
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

#### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

*Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.*

*Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.*

## ADHESION AU RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINES - CM/23/076

Face à la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

L'objectif poursuivi est d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS. Le Réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de trois principes : la lutte contre l'âgisme, le sentiment d'appartenance au territoire des habitants et la mise en place d'une démarche participative et partenariale.

La ville, à la suite du diagnostic de territoire 2021 et à l'analyse des besoins sociaux s'est engagée au travers du projet Educatif Culturel et Social dans une politique du vieillissement. Dans ce cadre, le service APA et le centre social dynamisent l'offre de service auprès des aînés et la commune œuvre pour l'élaboration d'un projet d'habitat inclusif.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, il semble important aujourd'hui pour notre collectivité de participer à cette dynamique et d'adhérer au RFVAA.

Aussi, nous nous engageons à mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche Villes Amies des Aînés, à savoir :

- élaborer un diagnostic territorial autour des huit thématiques Villes Amies des Aînés ; (*Transports et mobilité ; Habitat ; Espaces extérieurs et bâtiments ; Lien social et solidarité ; Culture et loisirs ; Participation citoyenne et emploi ; Autonomie, services et soins ; Information et communication*)
- définir un plan d'action Villes Amies des Aînés, le mettre en œuvre et l'évaluer ;
- informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant ;
- participer à la vie du Réseau Francophone : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site Internet du RFVAA, participation aux événements (colloques, journées de formation, voyage d'étude, concours Villes Amies des Aînés, etc.).

Cette adhésion offre également la possibilité à la collectivité de s'engager par ailleurs dans un processus de labellisation qui vise à garantir et à valoriser la qualité des politiques publiques portées par les collectivités locales en vue d'une meilleure prise en considération du vieillissement sur leur territoire. Cette labellisation engage notamment les collectivités

dans des démarches d'évaluation plus générique des démarches en œuvre par les territoires français, favorisant dans le même temps une dynamique inscrite dans le long terme et la lisibilité des démarches locales.

Le cahier des charges du label est décliné en 111 critères pour lesquels la collectivité candidate doit fournir des éléments de preuve des actions engagées. La note alors attribuée permet d'obtenir, pour 6 ans, un niveau de label (bronze, argent, or, platine) qui permet de distinguer la qualité des démarches entreprises par les territoires candidats au label.

L'engagement de la ville du Trait dans le processus de labellisation permettra de développer encore davantage la transversalité de la démarche déjà bien réelle pour garantir la prise en compte des enjeux liés au bien vieillir dans l'ensemble de ses politiques publiques.

La démarche de labellisation représente un coût de 2400€ réparti en trois paiements :

- Phase de lancement et en préparation du dossier : 300€
- Audit initial : 1 100€ (si le dossier est prêt l'année qui suit la phase de lancement)
- Audit de suivi : 1 000€

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**VU** l'avis favorable et unanime de la commission Politique de la Ville du 9 mai 2023,  
**VU** l'avis favorable et unanime de la commission Politique financière et marges de manœuvre du 17 mai 2023,  
**VU** le rapport de Monsieur le Maire.

**DECIDE** l'adhésion de la collectivité au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (*ainsi qu'au Réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS*) ; et l'inscription à la démarche de labélisation Ville Amie des Aînés de la ville.

**DESIGNE** M Patrick CALLAIS pour représenter la collectivité au sein de l'association et M Henri WATTIEZ suppléant.

**S'ENGAGE** à verser annuellement la cotisation dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants (cette année, la cotisation sera de 130 €), ainsi que les 2400€ réparti en 3 phases comme précédemment explicité.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire  
le 31 mai 2023

**Patrick CALLAIS,**  
**MAIRE**

